

Québec, le 25 mai 2023

Monsieur Simon Jolin-Barette
Ministre de la Justice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La députée de Mercier a déposé à l'Assemblée nationale deux pétitions pour demander au gouvernement du Québec d'annuler la décision du Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) d'abolir le service de soutien pédagogique à l'intégration (SSPI) des élèves handicapés physiques, de s'assurer que le CSSDM effectue une analyse rigoureuse des besoins des élèves ayant un handicap physique ou une déficience organique et de s'assurer que le CSSDM assume son devoir de consultation avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Ces pétitions font suite à la décision du CSSDM, de réorganiser son SSPI d'élèves handicapés physiques à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Tout d'abord, je tiens à réitérer que je suis très sensible à la situation que vivent les 250 élèves handicapés touchés par la réorganisation du service au CSSDM. Je comprends la crainte des élèves, des parents et même des orthopédagogues qui ne veulent pas voir le niveau de service offert diminué. Le bien-être et la réussite des élèves sont au cœur de mes priorités.

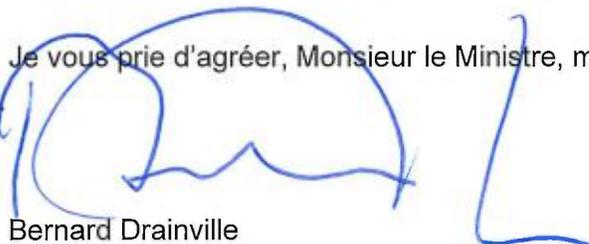
À cet effet, nous avons eu plusieurs échanges avec le CSSDM, qui nous a expliqué que la réorganisation vise à bonifier et à assurer des services de proximité en continu selon les besoins des élèves. Soulignons également que le CSSDM a également procédé à une consultation sur plusieurs semaines, afin d'entendre les préoccupations de toutes les parties prenantes, notamment celles de l'Alliance des Professeures et Professeurs de Montréal, ainsi que du comité de parents des élèves de Montréal et du comité EHDAALIP. De nombreuses rencontres ont été tenues et le CSSDM rapporte que les personnes concernées ont bien saisies la proposition. D'ailleurs, le comité de parents du CSSDM s'est prononcé publiquement en faveur de la démarche.

...2

En terminant, rappelons que les centres de services scolaires sont responsables de l'organisation de leurs services éducatifs. Ils doivent s'assurer de leur qualité et veiller à la réussite des élèves en tenant compte, notamment du portrait de leur territoire, des réalités de leur milieu et des besoins de leurs élèves.

Je suis persuadé que le CSSDM ne ménagera aucun effort pour faciliter la transition à venir afin de favoriser la gestion du changement pour toutes les parties prenantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a vertical line.

Bernard Drainville